



MON ŒIL!...

Édition du 11 décembre 2017

Abonnez-vous, c'est gratuit: [cliquez ici!](#)

La chronique du coordonnateur de la Coalition solidarité santé

www.cssante.com www.facebook.com/CoalitionSolidariteSante <https://twitter.com/cssante>

<http://remedeauxcoupures.cssante.com/>

LE SYMPTÔME

Quand on est malade, on va voir le médecin à qui on raconte nos symptômes. Ces signes seront pour lui les premières indications du mal qui peut nous affliger. Si besoin est, il nous fera faire certains tests ou analyses pour confirmer son diagnostic, à la suite duquel il nous prescrira le remède adéquat afin que le mal qui causait les symptômes disparaisse, et que nous recouvrions la santé.

Un médecin qui ne s'arrêterait qu'à soigner les symptômes, même très importants, sans s'attarder aux causes, ne ferait pas œuvre utile : prescrire de l'acétaminophène réduira peut-être temporairement votre mal de tête, mais ne règlera sûrement pas le problème de votre tumeur au cerveau qui le provoque.

Il en va de même pour toute activité humaine : quand il y a un problème, chercher à le solutionner rapidement sans s'attarder à la cause qui est derrière le fera resurgir à la moindre occasion, de la même façon ou sous une nouvelle forme, tant que la cause n'aura pas été enrayée.

Ces mêmes règles devraient nous guider à propos du ministre Barrette et de ce qu'ont rapporté les médias sur son comportement de « bully » dans ses relations professionnelles passées ou dans ses responsabilités ministérielles depuis trois ans.

Si les exemples du passé n'étaient pas largement connus du public, son action comme ministre n'a pu passer inaperçue.

Cependant, mieux vaut se garder de ne voir que la manière de faire, en oubliant que les actes posés ne relèvent pas du personnage, mais témoignent plutôt des volontés de son premier ministre et de son gouvernement.

Sur Portail Québec, on peut lire que le rôle du Conseil exécutif, aussi appelé Conseil des ministres, est de « définir les orientations de l'activité gouvernementale et de diriger l'administration de l'État. [...] C'est le lieu où se réalisent les activités essentielles à la gestion de l'État, notamment :

- l'adoption des décrets et des règlements ainsi que l'approbation des projets de loi que le Conseil exécutif entend soumettre à l'Assemblée nationale;
- la définition d'un cadre financier (revenus et dépenses prévus à court et à moyen terme);
- la définition de politiques et de programmes;
- la réalisation d'une planification stratégique des priorités gouvernementales;
- la coordination de l'action des ministères et des organismes;
- la supervision de l'évolution et du développement de l'organisation gouvernementale;
- la nomination des hauts fonctionnaires et des dirigeants d'organismes et de sociétés publiques. »

Ainsi, suivant cette définition, on ne peut qu'en conclure que chambouler tout un réseau public de soins de santé et de services sociaux, qui en plus accapare 40 % du budget du Québec, ne peut se faire sans l'aval du Conseil des ministres, donc de l'ensemble du gouvernement.

On peut même affirmer qu'il s'agit du projet collectif de ce gouvernement, et que celui qui a été choisi pour le conduire et le commander a l'appui de ses collègues.

Pourquoi est-ce important de mentionner cela?

Parce que ceux et celles qui croient que remplacer Gaétan Barrette à la tête du ministère de la Santé réglerait le problème risquent fort de traiter un symptôme sans s'attarder à la cause : le plan du gouvernement libéral pour ouvrir au marché et à la privatisation notre réseau public de soins de santé et de services sociaux, un plan qui ne date pas d'hier.

Il peut être utile de rappeler ce que disait le premier ministre Charest, à la fin de l'automne 2003. Aux questions des journalistes lui demandant s'il tenait compte de l'opposition grandissante à plusieurs de ses projets de loi (PL), il avait répondu, calmement, que bien sûr qu'il l'entendait, que les gens avaient le droit d'exprimer leur opposition, mais que lui, allait gouverner parce qu'il en avait eu le mandat.

Sa seule faute, dans la manière, avait été de qualifier la présidente de la CSN de « petite madame Carbonneau », une expression dont il s'était empressé par la suite de s'excuser auprès de la première concernée. Admettons que ce petit dérapage était à des années-lumière de ce à quoi nous a habitués le ministre Barrette depuis son entrée en scène.

Mais cette retenue, cette civilité du gouvernement Charest ne l'avait pas empêché d'adopter le 17 décembre 2003 huit projets de loi sous le bâillon, dont certains ont servi de base à l'action du ministre actuel de la Santé.

À preuve, les propos du ministre Barrette en commission parlementaire sur son PL 10 lors du passage de la CSQ, où il affirmait que son PL « *vise à terminer l'intégration qui aurait dû être faite précédemment et qui n'a pas pu être faite pour des raisons sociales.[...] c'est dans la continuité de la dernière réforme, qui a été stoppée un peu à mi-chemin, je dirais, parce que socialement il y a eu un certain niveau de contestation auquel votre organisation et d'autres ont participé allègrement [...] et j'irais même plus loin : les contestations qui ont eu lieu dans le passé ont eu lieu sur la base d'interprétations, comme, aujourd'hui, [...] Depuis hier — et précédemment, mais particulièrement depuis hier — bien des gens... et il y en aura d'autres aujourd'hui dans la journée, là, qui sont présents derrière vous... les gens viendront nous dire que c'est un projet qui favorise la privatisation. Il n'y a rien là-dedans, là, qui vient favoriser la privatisation. »*

Malgré l'affirmation du ministre, la réalité démontre plutôt que les premières fusions de 2004 ont favorisé la sous-traitance et la privatisation de soins et services. Il en va de même depuis l'adoption de son PL 10 : la deuxième édition du Sommet sur la santé organisé par Lesaffaires.com témoigne bien des divers chemins que peuvent emprunter les intéressés pour y parvenir.

Vous rappelez-vous qui était, dans le gouvernement Charest, le ministre de la Santé ayant présidé aux premières fusions d'établissements, avec un ton si modéré?

Philippe Couillard!

Le premier ministre peut bien trouver que son ministre de la Santé actuel n'est pas un homme brusque, mais plutôt « un homme décisif ».

Le dictionnaire définit ainsi le mot décisif : « qui traduit l'autorité ».

L'autorité de qui, vous pensez?...

Jacques Benoit.